



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

| | | |
|------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Lydie PFANDER-MENY | Monsieur Philippe LEMANCEAU |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Joël MEKHANTAR | Madame Ludmila MONTEIRO |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Denis HAMEAU | Madame Laurence GERBET |
| Madame Christine MARTIN | Madame Océane CHARRET- GODARD | Monsieur Emmanuel BICHOT |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Marie-Odile CHOLLET | Monsieur Bruno DAVID |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Jean-Paul DURAND | Monsieur Stéphane CHEVALIER |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| Madame Claire TOMASELLI | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Axel SIBERT |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Massar N'DIAYE | Madame Catherine HERVIEU |
| Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM | Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Monsieur Franck LEHENOFF | Monsieur Vincent TESTORI | Madame Stéphanie MODDE |
| Madame Dominique MARTIN- GENDRE | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Karine HUON-SAVINA |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Bassir AMIRI | Monsieur Fabien ROBERT |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Madame Mélanie BALSON | Monsieur Olivier MULLER |
| Monsieur Marien LOVICHI | Madame Catherine DU TERTRE | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |
| Madame Kildine BATAILLE | Madame Nora EL MESDADI | Madame Elizabeth REVEL |
| Madame Delphine BLAYA | Madame Danielle JUBAN | Monsieur Philippe THIRION |
| Monsieur Christophe AVENA | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | |

Membres absents :

| | |
|-------------------------|---|
| Madame Claire VUILLEMIN | Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN |
| | Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS |
| | Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU |
| | Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT |
| | Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |

OBJET : FINANCES**Compétences exercées par Dijon Métropole – Approbation du procès-verbal actant le transfert en pleine propriété des biens appartenant à la commune de Dijon à Dijon Métropole**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 et suivantes, L.5211-5, L.5211-10, L.5217-2 et L.5217-5 ;

Vu le décret n°2017-635 du 25 avril 2017 publié au Journal officiel du 27 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Dijon Métropole » ;

Vu les statuts de Dijon Métropole adoptés par un arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Côte d'Or en date du 21 novembre 2017 portant modification des statuts de Dijon Métropole ;

Vu la délibération du 16 juillet 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Métropolitain au Bureau Métropolitain ;

Vu le projet de procès-verbal joint à la présente délibération.

Depuis le 25 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2015 puis Dijon Métropole au 25 avril 2017, exerce en lieu et place des communes la compétence « création, aménagement et entretien des voiries ; signalisation ».

Le transfert de ces compétences a entraîné de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles appartenant aux communes, situés sur le territoire de Dijon Métropole et utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Avec le statut de métropole, établissement public de coopération intercommunal le plus intégré, le transfert des biens issus des transferts de compétences, est soumis au régime du transfert en pleine propriété des communes vers Dijon Métropole et non plus de la mise à disposition.

Ainsi, en vertu des statuts métropolitains de Dijon Métropole et en application des dispositions combinées des articles L5211-5 et L.5217-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'opérer ce transfert en pleine propriété sous la forme de procès-verbaux de transfert constituant un acte portant sur les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exercice par la Métropole de la compétence « création, aménagement et entretien des voiries ; signalisation ; », en lieu et place de ses communes membres.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - **d'approuver** le projet de procès-verbal ci annexé actant, par accord amiable, le transfert en pleine propriété dans le patrimoine de Dijon Métropole des biens et droits à caractère mobilier et immobilier appartenant à la commune de Dijon et mis à disposition dans le cadre du transfert à Dijon Métropole de la compétence « création, aménagement et entretien des voiries ; signalisation ».

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire à apporter à ce projet de procès-verbal de transfert en pleine propriété des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation l'adjointe concernée, à signer le procès-verbal de transfert en pleine propriété définitif, ainsi que tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 58

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN